

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20231121-2023\_078-DE  
Reçu le 24/11/2023



« Nihil nisi a numine »

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

### Séance du 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du dix-sept novembre 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

#### Etaient présents : 13

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Frédéric GAILLAND, M. Christian GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

#### Etaient absents : 6

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Marie FESTA, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Nelly MARY.

#### Etaient absents et représentés : 5

Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Roland BERNARD, Mme Virginie LE TOUMELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK (Maire), M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

### Subvention exceptionnelle 2023 – Voyage collège Vivian Maier

#### Monsieur le Maire

**Rappelle** à l'assemblée que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a été saisie d'une demande de subvention de la part du Collège Vivian Maier. Il appartient ainsi aux membres du Conseil municipal de valider le principe du versement et d'en arrêter un montant.

**Rappelle** certains éléments de contexte quant à cette demande de subvention. En cohérence avec les priorités nationales et ministérielles, l'ouverture internationale est au cœur du projet d'établissement du collège Vivian Maier. En associant l'ensemble des membres de la communauté éducative, en liens étroits avec les partenaires institutionnels locaux, et avec le soutien et l'appui de Madame la Consule Générale des Etats-Unis à Marseille et de ses services, ils ont pu construire un projet de coopération avec l'établissement Gueydan High School (Louisiane – Etats-Unis).

**Rappelle** que le projet s'inscrit dans la continuité des grandes migrations haut-alpines vers les Etats-Unis dès le 19<sup>ème</sup> siècle qui ont durablement marqué la mémoire et l'imaginaire des populations champsaurines, Gueydan étant une ville récente qui tient son nom d'un émigré champsaurin. Basé notamment sur les échanges linguistiques et interculturels entre élèves et entre les équipes pédagogiques des deux établissements, le plan d'actions du collège vise à organiser au printemps 2024 un voyage scolaire pour un groupe de 20 élèves de 3<sup>ème</sup> et 2 enseignants.

**Rappelle** que le projet et ce voyage représentent un investissement important pour l'établissement qui doit pouvoir compter sur un soutien financier externe pour garantir la bonne mise en œuvre des actions projetées. Tous les partenaires institutionnels sont sollicités à cet effet : Rectorat d'Académie, Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Mairies, Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar notamment. Le budget s'élève à

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20231121-2023\_078-DE  
Reçu le 24/11/2023



« Nihil nisi a numine »

50 000 € au total et l'établissement a récolté la quasi-totalité de cette somme, à savoir 47 400 €. Les différentes communes de résidence des enfants ont été sollicitées pour franchir « la dernière marche ». La commune compte 6 élèves résident sur la commune et propose une subvention de 1 000 €.

Propose le tableau suivant :

Organisme	Subvention
Collège Vivian Maier	1 000,00 €

**Monsieur Frédéric GAILLAND** évoque son incompréhension quant à ce voyage. Le corps enseignant devrait axer une relation internationale sur la durée et le long terme plutôt que d'organiser un tel voyage. Il s'interroge sur le but de ce projet : voyage d'agrément ou ancrage pérenne à l'international ? Enfin, il met en exergue le coût global de ce projet. Cela apparaît « anachronique » d'un point de vue pédagogique car d'une part on prodigue un enseignement vers le développement durable et la sobriété et de l'autre on organise un voyage de 15 000 kms, pour 20 élèves et 50 000 €.

**Monsieur Michaël GAUME** indique que le projet est véritablement réfléchi d'un point de vue pédagogique. Les enseignants et les élèves se sont investis depuis deux ans (recherches historiques, montage et coordination d'expositions, montage financiers...). Ce voyage est l'aboutissement d'un dur labeur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-7,

Vu le budget primitif 2023,

Considérant la demande du collège Vivian Maier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

**ARTICLE 1.** Approuver la subvention de la commune auprès du collège Vivian Maier pour un montant de 1 000 € dans le cadre du voyage aux Etats-Unis ;

**ARTICLE 2.** Autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme auprès de l'organisme.

Membres en exercice :	19	Pour :	14
Membres présents :	13	Abstention :	1
Membres représentés :	5	Contre :	3

Transmis en Préfecture le : 24 NOV. 2023  
Affiché ou publié le : 24 NOV. 2023

Ainsi fait et délibéré le 22 novembre 2023  
Pour copie conforme

Le Maire  
  
 Laurent DAUMARK